AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C5182
FR0004183960-FS1365

27 novembre 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

VOLUNTIS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 26 novembre 2020, la société par actions simplifiée Indigo[1] (9 rue du Général Gouraud, 92190 Meudon) a déclaré avoir franchi en hausse, le 20 novembre 2020, le seuil de 5% du capital de la société VOLUNTIS et détenir 491 782 actions VOLUNTIS représentant autant de droits de vote, soit 5,50% du capital et 4,23% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte de la souscription à une augmentation de capital de la société VOLUNTIS[3].

[1] Contrôlée par M. Eric Carreel.
[2] Sur la base d'un capital composé de 8 947 268 actions représentant 11 619 715 de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment communiqué de la société VOLUNTIS du 23 novembre 2020.